



Pour la Quinzaine du Commerce Équitable **BIOPARTENAIRE® fête ses 20 ans d'engagement dans les magasins spécialisés bio**

Lancé en 2002, le premier label français de la bio équitable incarne la constance de l'exigence, poursuit son élargissement et souffle ses bougies du 5 au 21 mai dans 1000 magasins spécialisés bio en France, à l'occasion de la Quinzaine du Commerce Équitable.

Un anniversaire en grand dans 1000 magasins spécialisés bio

Du 5 au 21 mai 2022, BIOPARTENAIRE® fête ses 20 ans en compagnie des **magasins bio partenaires**, lors d'une grande opération de mise en avant du label et des produits labellisés à la rencontre des consommateurs. Ces derniers bénéficieront d'**offres attractives sur de nombreuses références de 25 marques différentes** et pourront participer à un **jeu concours pour gagner des box de produits labellisés ainsi que des visites d'ateliers** pour découvrir les coulisses de leurs marques préférées.

Pour sa 3^e édition, cette opération atteint des proportions inédites, avec plus de **1000 magasins participants : des enseignes** (Bio&Co, Biomonde, L'Eau Vive, La Vie Saine, Les Comptoirs de la bio, Les Nouveaux Robinson, Marcel & Fils, Naturalia, Naturéo, Satoriz) mais aussi de **nombreux magasins indépendants**.



«Nous tenons beaucoup à ce rendez-vous annuel privilégié avec les consommatrices et consommateurs bio. Ils sont des acteurs du label : leur acte d'achat complète ces chaînes d'engagements réciproques et responsables que sont les Biopartenariats. Fêter nos 20 ans avec eux, c'est bien sûr partager et faire connaître le commerce équitable, rappeler toute la pertinence de le lier à la bio, mais aussi montrer que seul le travail à long terme permet de garantir cette équité des échanges en France et dans le monde.»

Guy Deberdt, Président de Biopartenaire

Une croissance qui crée de la croissance

En 20 ans, BIOPARTENAIRE® a accompagné la labellisation de **76 Biopartenariats en France et dans le monde** sur différentes productions agricoles (céréales, épices, cacao, lait, fruits secs, thés, plantes aromatiques et médicinales, huiles, sucres...) dans **24 pays**.

Chaque Biopartenariat est contrôlé par un organisme indépendant. Chaque année, flux de matières premières agricoles, interactions entre opérateurs (prix, contrats, dialogue...) et actions sociales et environnementales sont scrupuleusement vérifiés.

Le label garantit une **traçabilité** et une **transparence**, avec trois impacts :

- **La justice sociale** : un Biopartenariat, c'est la juste rémunération des productrices et producteurs, la responsabilité des pratiques sociales (emplois pérennes, droit syndical, non-discrimination, inclusion des femmes dans les activités économiques et prises de décision, santé et sécurité au travail...), le soutien au développement agricole et local (acquisition de matériel et de compétences, maîtrise de la qualité, diversification agricole, accès à l'éducation, au numérique, aux soins...).
- **Le respect du Vivant** : un Biopartenariat est agroécologique, avec des actions qui vont au-delà du cahier des charges de l'agriculture biologique, pour améliorer la fertilité des sols, préserver la ressource en eau et la biodiversité, lutter contre la déforestation et s'adapter au changement climatique.
- **La protection du local** : un Biopartenariat permet aux productrices et producteurs de garder leurs terres, maintenir les paysages, préserver leurs ressources et garantir des conditions de vie dignes. Mais aussi, de maintenir et développer des emplois durables dans nos régions grâce à des PME françaises.

Fin 2021, le cap des **1000 références labellisées BIOPARTENAIRE®** a été franchi, sous l'impulsion d'adhérents de plus en plus nombreux.

Entre 2019 et 2022, l'association a souhaité la bienvenue au Syndicat professionnel des magasins bio (Synadis bio) et à une cinquantaine de nouveaux Biopartenaires : de jeunes marques telles que **Go Nuts, MK Factory, Bioregard**, ou encore des entreprises présentes dans les rayons depuis de nombreuses années telles que **Bisson, Tante Hélène...**

Biopartenaire réunit désormais **73 adhérents**, entreprises françaises pour l'essentiel, pour un total de **130 opérateurs engagés dans les Biopartenariats**.

Cet élan confirme la tendance. Dans la bio, **la dynamique est désormais du côté de l'équitable**, véritable relais de croissance : en 2020, les ventes de produits labellisés BIOPARTENAIRE® ont atteint 108 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit une **croissance de 26 %**, bien au-dessus de la croissance globale du commerce équitable (+ 12% en 2020*). Cette tendance se confirme en 2021 avec un chiffre d'affaires de 127 millions d'euros pour les produits labellisés BIOPARTENAIRE® soit une **nouvelle croissance de + 15% dans un contexte de baisse des ventes en bio** estimée à - 3 % en valeur*.

* Chiffres issus de l'Observatoire 2020 du Commerce Équitable et l'Institut de recherche et d'innovation (IRI)

« BIOPARTENAIRE®, c'est 20 ans de travail, de garanties et de preuves, c'est la solidité de marques repères du circuit spécialisé bio, c'est le prix juste : le label est promoteur de confiance. L'Observatoire de la consommation responsable montre d'ailleurs que plus les consommatrices et consommateurs achètent Bio et plus ils achètent équitable. La rémunération des productrices et des producteurs est leur première motivation pour adopter une consommation responsable. En achetant des produits labellisés BIOPARTENAIRE®, ils agissent concrètement pour plus de justice sociale, environnementale et économique. Référencer des produits labellisés BIOPARTENAIRE®, c'est les conforter. »

Claire Touret, Déléguée Générale de Biopartenaire



Le repère de la bio responsable

Né à l'initiative d'une poignée d'entrepreneurs pionniers de la Bio, BIOPARTENAIRE® est le premier label de l'histoire à avoir associé agriculture biologique et commerce équitable dans le même cahier des charges. Aujourd'hui encore, il reste unique à plus d'un titre.

BIOPARTENAIRE® porte en effet le seul référentiel exigeant et garantissant des partenariats équitables et bio aussi bien en France que dans le monde. C'est aussi le seul label du commerce équitable exclusivement réservé aux réseaux de distribution spécialisés bio français.



« La labellisation BIOPARTENAIRE® implique des contrats d'engagement sur trois ans minimum qui couvrent toute la chaîne, pas seulement le groupement de productrices et de producteur et son acheteur. On va au-delà des exigences de la loi française. Nos engagements vont aussi plus loin sur l'agroécologie, le social, l'environnement, l'économie, là encore pas seulement pour les productrices et producteurs, mais aussi pour les acheteurs et les transformateurs jusqu'aux marques. Enfin le pourcentage d'ingrédients équitables BIOPARTENAIRE® dans les produits labellisés est de 50 % minimum. Ce sont les nouvelles règles qui s'appliquent depuis janvier 2022 pour les produits alimentaires. Ce n'est pas simple d'atteindre ce pourcentage pour des produits composés de multiples ingrédients. Mais nous sommes fiers d'avoir pris cette décision et de répondre ainsi à cette demande légitime et cohérente, portée par les magasins spécialisés bio »

Guy Deberdt, Président de Biopartenaire

BIOPARTENAIRE® se distingue également par le **projet de l'association gestionnaire du label** et la **force de son collectif** : groupements de productrices et producteurs, entreprise d'importation et de transformation, marques fabricantes et le syndicat professionnel des magasins bio (SYNADIS BIO). Avec les paysannes et paysans de quatre continents, ils forment un **réseau de Biopartenaires dont le point commun est de défendre et concrétiser la Bio responsable, à la fois équitable, vigilante et exigeante !**

La Bio est un projet de société écologique et solidaire, il doit faire prospérer la justice sociale partout, en France et dans le monde. Chez Biopartenaire, les engagements ont été traduits en critères contrôlables. L'association est mûre pour changer d'échelle et donner **un nouvel élan à des opérateurs sincèrement engagés en bio pour changer le monde.**

www.biopartenaire.com



@Biopartenaire



@Biopartenaire



@Biopartenaire_

Contact presse pour informations et organisations de visites de magasins durant l'opération :

Biopartenaire : Amandine Prelorenzo, chargée du développement du label | amandine@biopartenaire.com | 04 75 61 94 43